

2

# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

**MINISTRE DE LA DEFENSE  
DIR. DES ANCIENS COMBATTANTS  
DE TOURS**

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE  
**M**

ARRETE  
DATE N°  
**02/07/07 A**

ASSIGNATION  
**0**

DESIGNATION DE LA PENSION

**INVALIDE DEFINITIVE  
GUERRE ALGERIE OU COMBATS TUNISIE MAROC**

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE  
**M**

NOM ET PRENOMS  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE  
ADRESSE  
GRADE

**SOLDAT**

NUMERO INSEE :

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU AU	04/05/2006 03/05/2009	DU AU	04/05/2009	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	
DECOMPTE DE LA PENSION		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE
<b>PENSION PPAALE</b>	<b>100 %</b>	<b>372</b>	<b>100 %</b>	<b>372</b>						
<b>MAJORATION L 16</b>	<b>82</b>	<b>1312</b>	<b>75</b>	<b>1200</b>						
<b>MAJORATION L 18</b>	<b>DBLE</b>	<b>1684</b>	<b>DBLE</b>	<b>1572</b>						
<b>ALLOCATION G.M.</b>	<b>44</b>	<b>1321,20</b>	<b>44</b>	<b>1251,20</b>						
<b>ALLOCATION G.I.</b>	<b>5B/16</b>	<b>1464</b>	<b>5B/16</b>	<b>1464</b>						
<b>ALLOCATION G.I.</b>	<b>6/27</b>	<b>4850</b>	<b>6/27</b>	<b>4500</b>						
<b>ALLOCATION G.I.</b>	<b>8/48</b>	<b>368</b>	<b>8/48</b>	<b>368</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>11371,20</b>		<b>10727,20</b>						

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE **149303,85 EUROS**  
(SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)  
SAUF REDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

ECHEANCES

N° DE CLASSEMENT  
A L'ADMINISTRATION

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

LIVRE I TITRES I ET II  
ART L17.ART L37.

\*EN CAS D HOSPITALISATION AU TITRE DES ART. L18, L124 DU CODE OU DES SOINS GRATUITS, LE QUART DE LA MAJORATION L18 DOUBLE DOIT ETRE SUSPENDU ET LES TROIS QUARTS DE CETTE MAJORATION DOIVENT ETRE SOIT SERVIS AU TITULAIRE (L18 ET SOINS GRATUITS), SOIT RESERVES (L124)  
\*LA PRESENTE PENSION SERA REVISEE EN CAS DE RECONDUCTION DES DROITS RECONNUS A TITRE TEMPORAIRE

**AUGMENTATION. INFIRMITE NOUVELLE**

# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE

M

ARRETE  
DATE N°

09/01/2017

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION

INVALIDE DÉFINITIVE  
HORS GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE

M

NOM ET PRENOMS  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE  
ADRESSE  
GRADE

**SOUS LIEUTENANT 1er échelon**

N.I.R. :

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU AU	30/06/2011	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU
DECOMPTE DE LA PENSION		INDICE		INDICE		INDICE	
PENSION PRINCIPALE	100 %	421,30					
MAJORATION ART. L.16	30	480,00					
MAJORATION ART. L.18		225,40					
ALLOCATION GRAND MUTILE	32	982,00					
ALLOCATION GRAND INVALIDE	5B/16	1464,00					
ALLOCATION GRAND INVALIDE	6/26	1500,00					
ALLOCATION GRAND INVALIDE	8/52	676,00					
ALLOCATION GRAND INVALIDE	11/60	150,00					
<b>TOTAL</b>		<b>5898,70</b>					

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE **81755,98 €**  
(SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)  
SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

ECHÉANCES **MENSUELLES**

N° DE CLASSEMENT  
A L'ADMINISTRATION : **F007906FH**

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE  
EN VIGUEUR A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

ART L18.  
ART L37.

\*EN CAS D HOSPITALISATION AU TITRE DES ART. L18, L124 DU  
CODE OU DES SOINS GRATUITS, LA MAJORATION L18 DOIT ETRE  
SUSPENDUE  
\*PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.  
\*PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE  
DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.

**Augmentation : infirmité aggravée**



# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE

M

ARRETE  
DATE N°

24/04/2017 A

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION

INVALIDE DÉFINITIVE  
GUERRE 1939-1945 (INDOCHINE)

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE

M

NOM ET PRENOMS

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE

GRADE

N.I.R. :

**GENDARME OU GENDARME DE 1ERE OU DE 2E CLASSE**

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 08/08/2000 AU 12/05/2010	DU 13/05/2010 AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU
DECOMPTE DE LA PENSION	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE
PENSION PRINCIPALE	100 %	376,90	100 %	388,40		
MAJORATION ART. L.16	39	624,00	39	624,00		
ALLOCATION GRAND MUTILE	30	1047,00	30	1047,00		
ALLOCATION GRAND INVALIDE	5/14	654,00	5/14	654,00		
<b>TOTAL</b>		<b>2701,90</b>		<b>2713,40</b>		

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE (SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS) SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS **33584,61 €**

ECHANCES MENSUELLES

N° DE CLASSEMENT A L'ADMINISTRATION : **X086809SU**

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE EN VIGUEUR A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

ART L17.

ART L36.

CODE DES PENSIONS DE RETRAITE ART L34.

LOI 1989-1613 DU 31 DECEMBRE 1989.

\*PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.  
\*PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.  
\*LE BENEFICIAIRE DE LA PRESENTE PENSION EST EGALEMENT TRIBUTAIRE DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE.

\*PENSION ELEVEE A COMPTER DU 08/08/2000 A L'INDICE TOTAL 2713,40 (PENSION PRINCIPALE : 388,4 + MAJORATION L 16 : 624 + ALLOCATION G.M. 30 : 1047 + ALLOCATION G.I. 5/14 : 654), CORRESPONDANT AU GRADE EQUIVALENT DE LA MARINE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.

Révision individuelle

0001 10231  
 090900

# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

MINISTERE DE LA DEFENSE  
DIR. DES ANCIENS COMBATTANTS  
DE NANTES

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE  
M

ARRETE  
DATE  
06/02/06

N°  
A

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION  
INVALIDE DEFINITIVE  
VICTIME CIVILE GUERRE 1939-1945

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE  
M

NOM ET PRENOMS  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE  
ADRESSE  
GRADE

NUMERO INSEE : :

VICTIME CIVILE , TAUX DU SOLDAT

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 19/07/2003 AU		DU AU		DU AU		DU AU		DU AU		DU AU	
	DECOMPTE DE LA PENSION	INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE
PENSION PPALÉ	100 %	372										
ALLOCATION G.M.	20	500										
ALLOCATION G.I.	4/8	128										
<b>TOTAL</b>		1000										

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE 12830,00 EUROS  
(SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)  
SANS REDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

ECHÉANCES

N° DE CLASSEMENT  
A L'ADMINISTRATION

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET  
DES VICTIMES DE GUERRE  
LIVRE II TITRE III  
ART L37.ART L195 ALINEA 1(1).

RENOUVELLEMENT

# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE      ARRETE DATE N°      ASSIGNATION      DESIGNATION DE LA PENSION      N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE

M [REDACTED]      11/09/2017      A [REDACTED]      INVALIDE DÉFINITIVE OPERATIONS EXTERIEURES      M [REDACTED]

NOM ET PRENOMS [REDACTED]

DATE ET LIEU DE NAISSANCE [REDACTED]

ADRESSE [REDACTED]

GRADE      **CAPORAL**

N.I.R. [REDACTED]

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 12/02/2013 AU 21/05/2013		DU 22/05/2013 AU 24/08/2014		DU 25/08/2014 AU 30/09/2015		DU 01/10/2015 AU 24/08/2017		DU 25/08/2017 AU		DU AU	
DECOMPTE DE LA PENSION	INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE	
PENSION PRINCIPALE	95 %	370,00	100 %	372,00	100 %	372,00	100 %	372,00	100 %	372,00		
MAJORATION ART. L.16					5	80,00	8	128,00	5	80,00		
ALLOCATION GRAND MUTILE	19	400,00	20	500,00	25	299,00	28	365,00	25	299,00		
ALLOCATION GRAND INVALIDE	3/6	102,00	4/8	128,00	5/14	552,00	5/14	561,00	5/14	552,00		
<b>TOTAL</b>		<b>872,00</b>		<b>1000,00</b>		<b>1303,00</b>		<b>1426,00</b>		<b>1303,00</b>		

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE      12146,96 €  
 (SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)  
 SAUF DENONCIATION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

ECHEANCES MENSUELLES

N° DE CLASSEMENT A L'ADMINISTRATION      X603832KK

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE EN VIGUEUR A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

ART L17.

ART L36.

CODE DES PENSIONS DE RETRAITE ART L37.

- \*PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.
- \*PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.
- \*PENSION CALCULEE SUR LE TAUX DU SOLDAT
- \*LA PRESENTE PENSION SERA REVISEE EN CAS DE RECONDUCTION DES DROITS RECONNUS A TITRE TEMPORAIRE

Révision individuelle



# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE

ARRETE  
DATE N°  
04/09/2017 A

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE

INVALIDE DÉFINITIVE  
VICTIME CIVILE GUERRE 1939-1945

NOM ET PRENOMS  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :  
ADRESSE  
GRADE

N.I.R. :

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 24/06/2010 AU	INDICE	DU AU	INDICE	DU AU	INDICE	DU AU	INDICE	DU AU	INDICE
DECOMPTE DE LA PENSION										
PENSION PRINCIPALE	90 %	368,00								
ALLOCATION GRAND MUTILE	18	300,00								
ALLOCATION GRAND INVALIDE	2/4	77,00								
<b>TOTAL</b>		<b>745,00</b>								

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE (SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS) SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS **10221,40 €**

ECHÉANCES MENSUELLES

N° DE CLASSEMENT A L'ADMINISTRATION **F011047SD**

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE EN VIGUEUR A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

ART L37.  
ART L195 ALINEA 2.

\*PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.  
\*PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE  
DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.

Augmentation : infirmité nouvelle

# PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

MINISTERE DE LA DEFENSE  
SOUS DIRECTION  
DES PENSIONS

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE  
M

ARRETE  
DATE  
01/03/11  
N°  
A

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION

INVALIDE DEFINITIVE  
GUERRE 1939-1945 INDOCHINE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE  
DE LA DETTE PUBLIQUE  
M

NOM ET PRENOMS  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE  
ADRESSE  
GRADE

NUMERO INSEE :

QUARTIER MAITRE DE 2EME CLASSE

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 05/11/2007	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	
DECOMPTE DE LA PENSION	INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE	
PENSION PPALE	85 %	363,10								
ALLOCATION G.M.	17	200								
ALLOCATION G.I.	1/2	64								
<b>TOTAL</b>		<b>627,10</b>								

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE **8390,59 EUROS**

(SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)

ECHÉANCÉS

N° DE CLASSEMENT  
A L'ADMINISTRATION : **B039517W**

SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET  
DES VICTIMES DE GUERRE

LIVRE I TITRES I ET II  
ART L37.

\*PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.  
\*PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE  
DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.

**AUGMENTATION. INFIRMITE AGGRAVEE**

